

VERSION SIMPLIFIEE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RESUME DU PREAMBULE :

L'Assemblée Générale reconnaît que la dignité propre ainsi que les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la race humaine constituent le fondement de la liberté, la justice et la paix dans le monde. Les droits humains devraient être protégés par la règle du droit, les relations d'amitié entre nations doivent être encouragées. Les peuples des Nations Unies se sont engagés à respecter les droits humains, la dignité, la valeur de la personne humaine, les droits égaux des hommes et des femmes de même qu'ils sont déterminés à promouvoir les droits humains ainsi qu'une compréhension commune de ces droits.

Un résumé de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme

1. Toute personne est libre et nous devons être tous traités de la même manière
2. Toute les personnes sont égales malgré les différences par exemple de race, de sexe, de religion, de langue
3. Toute personne a droit à la vie et de vivre en toute liberté et sécurité
4. Personne n'a le droit de traiter son prochain comme esclave ni de faire de son prochain, son esclave
5. Personne n'a le droit de porter préjudice à autrui ou de la torturer
6. Toute personne a droit à un traitement équitable devant la loi
7. La loi est la même pour tout le monde, elle doit s'appliquer à tous de la même manière
8. Toute personne a le droit à une protection légale en cas de non respect de ses droits
9. Personne n'a le droit de vous emprisonner injustement ou de vous expulser de votre propre pays
10. Toute personne a droit à un jugement équitable et public
11. Toute personne doit être considérée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée

12. Toute personne a le droit de demander de l'aide si quelqu'un lui veut du mal, mais personne ne peut entrer dans la maison d'autrui, ouvrir ses lettres ou le gêner lui ou sa famille sans raison valable
13. Toute personne a le droit de voyager selon sa volonté
14. Toute personne a le droit d'aller dans un autre pays et demander une protection si elle est persécutée ou si elle se sent en danger du fait de la persécution
15. Toute personne a le droit d'être citoyen d'un pays. Personne n'a le droit d'interdire à quiconque d'être citoyen d'un autre pays s'il le désire
16. Toute personne a le droit de se marier et de fonder une famille
17. Toute personne a le droit de posséder une propriété et des biens personnels
18. Toute personne a le droit de pratiquer et de suivre les préceptes de sa religion personnelle et de changer de religion si elle le souhaite
19. Toute personne a le droit d'exprimer sa pensée, de donner et de recevoir des informations
20. Toute personne a le droit de participer aux réunions, d'adhérer à des associations de manière pacifique
21. Toute personne a le droit de voter et de participer au gouvernement de son pays
22. Toute personne a le droit à la sécurité sociale ainsi qu'aux opportunités de développer par rapport à ses compétences
23. Toute personne a le droit de travailler pour bénéficier d'une juste rémunération dans un environnement sain et d'adhérer à un syndicat
24. Toute personne a droit au repos et aux loisirs
25. Toute personne a droit à un niveau de vie décent et à une assistance médicale en cas de maladie
26. Toute personne a le droit d'être scolariser
27. Toute personne a le droit de participer à la vie culturelle de sa communauté
28. Toute personne doit respecter « l'ordre social » nécessaire à la réalisation de ces droits
29. Toute personne doit respecter les droits des autres, de la communauté et les biens publics

Personne n'a le droit de soustraire un des droits de cette déclaration